

**Division des élèves**  
**Bertrand Moreau**  
Chef de division

**Jessica BORDERAN**  
Gestionnaire affectation  
T 02 99 25 10 61  
[ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr)

**Laïla KOUDSI**  
Chargée de mission EAC  
[laila.Koudsi@ac-rennes.fr](mailto:laila.Koudsi@ac-rennes.fr)

DSDEN 35  
1 Quai Dujardin - CS 73145  
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 1 décembre 2023

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur Académique des services départementaux  
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
des écoles publiques

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale en charge du premier degré

**Objet : classes de 6<sup>ème</sup> à horaires aménagés dans un collège PUBLIC d'Ille-et-Vilaine - Rentrée 2024**

Pièces jointes :

- tableau récapitulatif des classes à horaires aménagés RS 2024
- annexe pédagogique obligatoire école (conservatoire de Rennes)
- fiche « avis de l'équipe pédagogique » (conservatoire de Saint-Malo)
- notice demande classe à horaires aménagés
- Comment candidater en classe à horaires aménagés à Rennes ?

Les Classes à Horaires Aménagés offrent aux collégiens qui manifestent une motivation particulière pour la musique, la danse ou le théâtre la possibilité de concilier un enseignement artistique avec leur formation générale scolaire. L'admission dans ces dispositifs est décidée par une commission départementale qui prend en compte le dossier scolaire et les aptitudes et les motivations des enfants.

À partir de cette année les demandes d'admission pour une classe à horaires aménagés doivent être saisies sur Démarches-Simplifiées. Les familles formuleront leur demande entre le 5/02 et le 11/03/2024 en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

Cette démarche ne se substitue pas à la procédure Affelnet pour les demandes d'affectation en 6<sup>ème</sup> dans un collège public.

En partenariat avec le conservatoire de Rennes, quatre collèges offrent aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> la possibilité de recevoir un enseignement spécifique en danse (CHAD), musique (CHAM) ou théâtre (CHAT) sur le temps scolaire :

- collège Anne de Bretagne (Rennes) : enseignement en instrument et en voix pour non débutants
- collège Les Hautes Ourmes (Rennes) : enseignement en musique pour débutants, enseignement en danse pour débutants ou non
- collège Rosa Parks (Rennes) : enseignement en théâtre pour débutants
- collège Clotilde Vautier (Rennes) : enseignement en chant choral pour débutants ou non

**Pour les demandes de CHAM / CHAD / CHAT sur Rennes, la famille doit au préalable avoir saisi en ligne un dossier de candidature sur le site du conservatoire de Rennes : [www.conservatoire-rennes.fr](http://www.conservatoire-rennes.fr)**

En partenariat avec le conservatoire de Saint Malo, deux collèges offrent aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> la possibilité de recevoir un enseignement spécifique en musique (CHAM) ou théâtre (CHAT) sur le temps scolaire :

- collège Chateaubriand (Saint-Malo) : enseignement en théâtre pour débutants ou non
- collège Duguay Trouin (Saint-Malo) : enseignement en musique pour non débutants

Les éléments à fournir pour que le dossier soit recevable sur Démarches-Simplifiées :

- une lettre de motivation pour expliquer le choix de cette formation (à saisir dans le formulaire en ligne Démarches-Simplifiées)
- l'annexe pédagogique obligatoire École dans le cas des classes à horaires aménagés en lien avec le conservatoire de Rennes (pdf modifiable que la direction de l'école renseigne, signe et imprime, puis remet à la famille pour qu'elle puisse la déposer sur Démarches-Simplifiées)
- la fiche « avis de l'équipe pédagogique » dans le cas des classes à horaires aménagés en lien avec le conservatoire de Saint-Malo (pdf modifiable que la direction de l'école renseigne, signe et imprime, puis remet à la famille pour qu'elle puisse la déposer sur Démarches-Simplifiées)

L'affectation pour une classe à horaires aménagés se fera, si elle appelle une dérogation, dans le cadre du critère 6 « élève demandant un parcours scolaire particulier » à défaut d'un critère plus avantageux 1 à 5. À noter que la proposition d'admission en enseignement spécifique est faite par la commission départementale sous réserve de places disponibles dans l'établissement demandé. L'affectation dans l'établissement avec l'enseignement spécifique demandé sera confirmée le cas échéant mi- juin via Affelnet 6<sup>ème</sup>.

Vous veillerez à communiquer **à tous les parents d'élèves de CM2 de votre école** le tableau récapitulatif des classes à horaires aménagés en 6<sup>ème</sup> et à les informer sur les nouvelles modalités d'inscription.

La DIVEL reste à votre disposition pour toutes questions concernant les demandes d'affectation en CHAM, CHAD et CHAT sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Marc TEULIER

A blue ink signature of Marc Teulier, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

## CPI

Madame Christine VAN-BELLEGHEM, IEN en charge du dossier EAC  
Madame et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré concernés  
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges Anne de Bretagne, Hautes Ourmes, Clotilde Vautier et Rosa Parks (RENNES)  
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges Chateaubriand et Duguay-Trouin (SAINT-MALO)